https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-ndgosrh4272-du-8-juillet-2013-rappelant-les-dispositions-reglementaires-relatives-a-la-prise-en-charge-des-frais-de-transport-domicilelieu-de-travail-des-etudiants-hospitaliers-et/
Circulaire n°DGOS/RH4/272 du 8 juillet 2013 rappelant les dispositions réglementaires relatives à la prise en charge des frais de transport domicile/lieu de travail des étudiants hospitaliers et des internes
08/07/2013
Cette circulaire s’inscrit dans le programme de travail arrêté par la ministre des affaires sociales et de la santé et relatif à l’amélioration des conditions de travail et la reconnaissance des sujétions d’exercice des étudiants et des internes. Elle a pour objet de rappeler aux établissements de santé les règles applicables à tous les agents publics et en particulier aux étudiants hospitaliers et aux internes, en matière de prise en charge des frais de transport domicile/lieu de travail.

Consulter ici la
 circulaire n°DGOS/RH4/272 du 8 juillet 2013 rappelant les dispositions réglementaires relatives à la prise en charge des frais de transport domicile/lieu de travail des étudiants hospitaliers et des internes